



## REGLEMENT INTERIEUR

### **PREAMBULE**

Le règlement intérieur a pour but de préserver un environnement laïque serein pour tous. L'école est un lieu de vie pour l'enfant. Tout y est mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé.

### **LES HORAIRES**

La scolarité est de 24 heures par semaine et suit le calendrier du rectorat de Guadeloupe

Lundi – mardi – jeudi – vendredi :

- 3 h le matin 8h à 11h
- 3 h l'après-midi 13h à 16h

Horaires d'accueil et de sortie des enfants :

Matin accueil de 7h30 à 8h

Après-midi sortie à 16h à 16h15

Garderie de 16h à 17h30

Les vacances scolaires suivent le calendrier du rectorat de Guadeloupe

### **L'ACCUEIL**

Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de l'adulte l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit accueilli par un membre de l'équipe.

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de la classe les portes de l'école seront fermées à 8h.

Ni entrée ni sortie durant les temps de classe, de déjeuner et de sieste. Cependant en cas de retard justifié il est possible de convenir préalablement d'un autre horaire.

### **SORTIE DE CLASSE**

Elle s'effectue de 16h à 16h15. Après 16h15 seuls les enfants inscrits à la garderie seront présents.

Les enfants seront remis aux seules personnes adultes habilitées à venir le chercher. Si une autre personne doit se présenter, les parents doivent en informer l'école ; une pièce d'identité est nécessaire.

Tout retard après 17h30 sera facturé 3 € par 5 mn commencées. Dans le cas où personne ne se présentait à la fermeture et sauf cas de force majeure, la responsable, une fois les formalités de recherches accomplies prendra toutes les mesures légales afin d'assurer la prise en charge de l'enfant.

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Les ateliers extra-scolaires favorisent l'apprentissage de façon plus ludique mais toujours dans l'esprit Montessori.

- Une garderie est assurée de 16h à 17h30
- Accueil le mercredi de 7h30 à 17h30
- Des ateliers à thème sont proposés durant les vacances scolaires

## L'UNIFORME

L'enfant devra porter un t-shirt blanc avec le logo de l'école  
Les bijoux sont déconseillés, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou casse.  
Chaînes et boucles d'oreille « créoles » sont interdites.

## LE DEJEUNER

La prise de repas en commun est un temps fort de la pédagogie Montessori, où les enfants mettent la table, se servent à manger et participent au rangement. Les échanges se font aussi en anglais.

## LE GOUTER

Il est distribué après 16h15 aux enfants qui restent à la garderie.

## LA SECURITE ET L'HYGIENE

- Assurance : les parents devront souscrire une assurance responsabilité civile scolaire et une assurance individuelle accident pour les sorties.
- Sécurité : les enfants ne peuvent apporter d'objets dangereux, tranchants, pointus...de sucreries
- Les soins : les seuls soins que nous prodiguons aux enfants sont les écorchures (désinfection), les chocs (pommade Hémoclar). Les médicaments ne sont pas administrés.
- Accident : les modalités d'intervention médicale en cas d'urgence, la structure fera appel selon la gravité de la situation :
  - \* parents (ex: suture nécessaire)
  - \* pompiers (ex: fracture)
  - \* SAMU (ex: convulsions, allergie aigue, asthme)Dans tous les cas les parents seront informés de toutes les démarches entreprises.
- en cas d'incendie, séisme ; évacuation des enfants selon le protocole sur le parking.  
Les pompiers et la gendarmerie sont alertés immédiatement.
- Maladie : l'école ne peut accueillir un enfant fiévreux ou contagieux
- Vaccinations : tétanos, diphtérie, polio

## LES FETES

- Elles rythment l'année et n'ont aucun caractère religieux. Elles reprennent notre culture en tant que coutume.
- Les anniversaires : les enfants peuvent emmener un gâteau ou des fruits à partager pour leur anniversaire. A cette occasion, vous pourrez apporter des photos de votre enfant, de sa naissance puis de chaque année. Elles vous seront rendues en fin de semaine.

## LES SORTIES

Lors de l'inscription les parents donnent leur accord pour autoriser l'enfant à participer aux sorties sous la responsabilité des éducatrices. Le soutien de parents bénévoles sera sollicité.

## LE MATERIEL

Le matériel est précieux ! Si vous découvrez dans les poches de votre enfant une pièce que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de notre matériel pédagogique. Aidez votre enfant à le ramener en lui expliquant que cette pièce lui sera utile à l'école et qu'elle y est à sa place.

## LE TROUSSEAU

- T-shirt avec le logo de l'école
- Une trousse avec une brosse à dents et un tube de dentifrice
- Une trousse avec une serviette de table
- Un drap pour son lit de camp (**les draps de berceau ne sont pas adaptés**)
- Une paire de chaussons pour la classe type chaussons de gymnastique
- 4 photos d'identité
- Le doudou pour la sieste est autorisé, il doit rester dans un petit sac (**taille sac de goûter**) au vestiaire durant la classe.

Tous ces objets personnels doivent être marqués au nom de l'enfant. En fin de semaine le linge sale est remis, il doit revenir propre le lundi matin.

## MODALITES D'INSCRIPTION

Pièces à fournir :

- \* Fiche d'inscription remplie
- \* Contrat d'accueil signé
- \* Le règlement intérieur signé
- \* Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé de l'enfant (Diphtérie – Tétanos – Polio)
- \* Certificat médical précisant que l'enfant est apte à vivre en collectivité
- \* Photocopie extrait d'acte de naissance de l'enfant
- \* Attestation d'assurance R.C.
- \* Liste des personnes ayant l'autorisation de partir avec l'enfant
- \* Autorisation de sortie
- \* Autorisation de prendre des photos
- \* Autorisation d'intervention médicale d'urgence
- \* Un RIB
- \* Une autorisation SEPA

## MODALITES DE PAIEMENT

Frais d'inscription : non remboursable voir contrat d'inscription. *Initiales requises*

Scolarité. Cantine. Garderie et Mercredis : voir contrat d'inscription

Le paiement en 10, 11 ou 12 fois n'est qu'une facilité de paiement. Les frais sont prélevés le 5 de chaque mois à compter de septembre par prélèvement automatique. Si le paiement ne peut être traité, 5€ par jour seront accumulés jusqu'au paiement. *Initiales requises*

Annulation avant rentrée scolaire

Après signature du contrat, les parents doivent payer les droits de scolarité pour l'année jusqu'à son achèvement, sauf si le parent annule le contrat par courrier AR avant le 30 mai pour l'année scolaire à venir.

Du 30 mai jusqu'au 30 juin, les parents seront responsables du 1/3 des frais de scolarité de l'année. Au-delà, la totalité de la scolarité est due. *Initiales requises*

Frais de recouvrement

Si les termes du contrat ne sont pas respectés et qu'il devient nécessaire de faire appel à un service de recouvrement, les frais seront à charge de la famille. *Initiales requises*

Autres frais

- Camps lors de vacances scolaires
- Participation aux frais de sorties
- Frais de chèque sans provision : 30 €. A la suite d'un 2<sup>ème</sup> incident, le paiement devra être effectué en espèces. *Initiales requises*

Veuillez ne pas signer ce contrat avant d'avoir lu intégralement son contenu. Veuillez parapher chaque page et signer ci-dessous avec la mention « lu et approuvé ».

Je soussigné(e) Monsieur.....et Madame.....  
Certifie avoir pris connaissance du fonctionnement concernant l'inscription de mon enfant..... et m'engage à m'y conformer.

Fait à Baie-Mahault le .....

Signature du père

Signature de la mère